

Le 27/04/2021

Objet : Attestation de mise en éviction – J.J. ROUSSEAU – classe de CM2 de Mme Gachignard

Madame, Monsieur,

Un cas confirmé d'infection au COVID-19 est survenu dans la classe de CM2 de votre enfant. A la suite des nouvelles procédures de lutte contre l'épidémie, **celui-ci est placé en éviction par mesure préventive pour 7 jours** à partir du dernier contact. Le retour sera possible le mardi 04/05/2021.

- **Votre enfant doit rester isolé** avec auto surveillance : surveillance de la température, consultation médicale sans délai en cas d'apparition de symptômes (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre ou sensation de fièvre...).
- **Il est recommandé de réaliser un test de dépistage immédiatement**, puis de rester en isolement même si le test est négatif et refaire un deuxième test à J+7 du dernier contact avec le cas confirmé soit le 03/05/2021. En cas de symptômes évocateurs de Covid-19 le prélèvement doit être effectué sans délai. La liste des laboratoires où se faire prélever est accessible en ligne <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/covid-19-lieux-de-depistage-en-ile-de-france>.

Suivant les résultats de ce test, les recommandations suivantes s'appliquent :

- **Si le test est négatif**, l'isolement peut être levé dès réception de ce résultat. Le retour à l'école peut avoir lieu dès la réception de ce test négatif.
- **Si ce test est positif**, votre enfant doit rester isolé 10 jours supplémentaire après la date du test et ce même s'il n'a pas de symptômes. Il est conseillé de consulter un médecin.

Les élèves de maternelle peuvent revenir à l'école même si le test n'a pas été réalisé au bout des 7 premiers jours d'éviction.

Pour les élèves d'élémentaire, si le test n'a pas été réalisé, l'éviction est prolongée de 7 jours supplémentaires (soit 14 jours au total).

Dans le cadre du dispositif de surveillance du Covid, le signalement a été transmis à l'Assurance Maladie qui prendra contact avec vous dans les plus brefs délais.

Je vous informe par ailleurs que les locaux fréquentés par les cas confirmés ont été désinfectés. En outre, l'établissement continue de veiller au strict respect des mesures sanitaires et des gestes barrières.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Ce courrier vaut attestation.

Bien cordialement,

Mme Laure RAYBAUD ANTONELLI
Inspectrice de l'Éducation Nationale

